

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 73 (1922)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Confédération

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CONFÉDÉRATION.

**Ecole forestière.** Ensuite des examens réglementaires subis au commencement de mars, l'Ecole polytechnique fédérale a décerné aux étudiants suivants le diplôme de forestier :

Campell Edouard, de Sûs (Grisons).  
Favarger Jacques, de Genève.  
Fritschi Adolphe, de Winterthour (Zurich).  
Gugelmann Paul, d'Attiswil (Berne).  
Huber Eric, de Thoune (Berne).  
Jaccard Louis, de Ste-Croix (Vaud).  
Marthaler Adolphe, d'Oberhasli (Zurich).  
Möri Walter, de Lyss (Berne).  
Nagel Jean-Louis, de Neuchâtel.  
Narbel Roger, de Goumoens-la-Ville (Vaud).  
Schuppisser Max, d'Oberwinterthour (Zurich).  
Tanner Henri, d'Hérisau (Appenzell Rh.-Ext.).  
Uehlinger Arthur, de Schaffhouse.

Le nombre des candidats qui s'étaient présentés pour subir les épreuves de l'examen était de 19. Trois d'entr'eux, atteints de la grippe, ont dû interrompre l'examen. Ils pourront en achever les épreuves pendant le prochain semestre d'été.

**Examen fédéral.** Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné à M. *Gottfried Winkelmann*, de Siselen (Berne), le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux.

## CANTONS.

**Vaud.** Du rapport très complet sur la gestion du Département de l'Agriculture en 1920, service des forêts, nous extrayons les quelques renseignements ci-dessous :

Dans les *forêts cantonales*, les exploitations ont été de 7,3 m<sup>3</sup> par hectare de sol productif alors que la possibilité n'est que de 3,3 m<sup>3</sup> en produits principaux. L'anticipation est due surtout à la décision du Grand Conseil (21 février 1918) d'exploiter, en cinq ans, 40.000 m<sup>3</sup> en sus de la possibilité.

Le produit net à l'hectare, qui était de fr. 101,10 en 1919, est monté à fr. 105,25. L'augmentation s'explique par les surexploitations, car au pays de Vaud la baisse a sévi plus gravement encore que dans la Suisse allemande.

Le câble de Roche n'a pas chômé en 1920, puisqu'on a descendu par ce moyen 4749 m<sup>3</sup>, dont 1648 m<sup>3</sup> provenant de forêts particulières.

La culture des plants forestiers dans les pépinières cantonales devient toujours plus onéreuse. Pendant l'exercice écoulé, elles ont enregistré un déficit de fr. 28.585, soit de fr. 42 par mille plants ex-